



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-098 / 5-6-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 10 septembre 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves ALLARDIN.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, L. RUELLO-MOGORE, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON, A. VIRIEUX

**Représentés :** F. BRABRI, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. MOREAU, J. POLAT, B. SARRAT

Le secrétaire de séance désigné est Elodie LIVERNAIS.

---

**OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - MODULATION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE DES ELUS EN FONCTION DES SPECIFICITES DE VOIRON (DSU, CHEF LIEU DE CANTON)**

---

Rapporteur : Yves ALLARDIN

**EXPOSE :** En application de l'article L2123-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal peut voter des majorations d'indemnités de fonction des élus.

Considérant, que la commune est siège du bureau centralisateur du canton ou avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

Considérant, que la commune a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un au moins des trois exercices précédents,

L'article R2123-23 du CGCT fixe le barème des majorations.

La ville de Voiron est concernée par les majorations suivantes :

- la qualité de siège du bureau centralisateur du canton (ex chef-lieu de canton) : majoration de 15 % maximum,
- et l'octroi de la dotation de solidarité urbaine (DSU), car la ville en a bénéficié au cours de l'un des trois exercices budgétaires précédents. Les indemnités de fonction peuvent alors être votées dans les limites correspondant à la strate démographique immédiatement supérieure (50 000 à 99 999 habitants).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'appliquer les majorations suivantes (comme indiqué dans le tableau ci-joint) :

- Majoration DSU aux indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués,
- Majoration de 15 % pour siège du bureau centralisateur du canton aux indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

## annexe à la délibération

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités avec majoration allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 25/05/2020

FONCTION	NOM - PRENOM	Taux indemnité hors majoration	Majoration DSU	Majoration siège du bureau centralisateur	Montant mensuel brut
Maire	POLAT Julien	72,2%	oui	15 %	3 853,38 €
1 <sup>er</sup> adjoint	ALLARDIN Yves	22,3 %	oui	15 %	1 286,54 €
2 <sup>eme</sup> adjointe	MOTTE Alyne	22,3 %	oui	15 %	1 286,54 €
3 <sup>eme</sup> adjoint	MOREAU Anthony	22,3 %	oui	15 %	1 286,54 €
4 <sup>eme</sup> adjointe	RUELLO-MOGORE Lydia	22,3 %	oui	15 %	1 286,54 €
5 <sup>eme</sup> adjoint	BADREDDINE Chokri	22,3 %	oui	15 %	1 286,54 €
6 <sup>eme</sup> adjointe	LE BOURDONNEC Armelle	22,3 %	oui	15 %	1 286,54 €
7 <sup>eme</sup> adjoint	VALENTIN Stéphane	22,3 %	oui	15 %	1 286,54 €
8 <sup>eme</sup> adjointe	FAYOLLE Nadine	22,3 %	oui	15 %	1 286,54 €
9 <sup>eme</sup> adjoint	JULLIARD Nicolas	22,3 %	oui	15 %	1 286,54 €
Conseiller délégué	PARIS-BERNARD Brigitte	6,2 %	oui	15 %	357,69 €
Conseiller délégué	GAL André	6,2 %	oui	15 %	357,69 €
Conseiller délégué	CHASSON Martine	6,2 %	oui	15 %	357,69 €
Conseiller délégué	GATTAZ Bruno	6,2 %	oui	15 %	357,69 €
Conseiller délégué	GUICHERD Michel	6,2 %	oui	15 %	357,69 €
Conseiller délégué	SEVEN Basak	6,2 %	oui	15 %	357,69 €
Conseiller délégué	LIVERNAIS Elodie	6,2 %	oui	15 %	357,69 €
Conseiller délégué	GRANDCAMP Bernard	6,2 %	oui	15 %	357,69 €
Conseiller délégué	BARADEL Héloïse	6,2 %	oui	15 %	357,69 €
Conseiller délégué	SARRAT Bruno	6,2 %	oui	15 %	357,69 €
Conseiller délégué	MOLLIER-SABET Corinne	6,2 %	oui	15 %	357,69 €
Conseiller délégué	BONNARDON Pierre	6,2 %	oui	15 %	357,69 €
Conseiller délégué	BRABRI Farida	6,2 %	oui	15 %	357,69 €
Conseiller délégué	VUILLERMOZ-BIRON Nicolas	6,2 %	oui	15 %	357,69 €
Conseiller délégué	DUFFOUR Franck	6,2 %	oui	15 %	357,69 €
Total mensuel					20 797,66 €
Total annuel					249 571,92€

**Proposition :**

Vu l'avis de la Commission Finances Administration générale du 07 septembre 2020,

**Le rapporteur propose au conseil municipal :**

- d'approuver les modalités de majoration des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux ayant reçu délégation telles que définies ci-dessus et reportées dans le tableau nominatif ci-annexé ;
- de verser les indemnités majorées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués à compter du 25 mai 2020, date d'installation du conseil municipal.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à 28 POUR - 7 CONTRE (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE, J. VIAL, J-L BOISSARD, A. VIRIEUX)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Pour le maire et par délégation,  
Le président de séance,



**Yves ALLARDIN**  
1<sup>er</sup> adjoint